

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 15 MARS 2023**

Séance n°3 du 15 mars 2023

Délibération n°DEL2023031502

Objet : recrutement au poste de
codirection.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 24
Nombre d'excusés : 13
Nombre d'absents : 3

Le 15 mars 2023 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de La Faye le 7 mars 2023, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. BŒUF Pascal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : Mme BAUDRILLART Agnès – Mme BERNARD Anne-Marie – M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. RAINETEAU Jean) – Mme FOURÉ Brigitte (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) - GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme LAMAZIÈRE Véronique – Mme MARCELIN Céline - M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – M. VIDAL Laurent - M. ZULIAN Jean-Louis.

Etaient excusés : Mme BERNARD Marie-Dominique - M. DE LUSTRAC Jean-Marc – M. COMBAUD Renaud (pouvoir à Mme FOURÉ Brigitte) - M. GUYON Jean-Guy - Mme MANDIN Frédérique – M. RAINETEAU Jean (pouvoir à M. DANÈDE Laurent) - Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : M. BARRET Pascal - M. BASTIER Thierry – Mme DELAHAYE-GABRIEL Pascale - M. BŒUF Pascal – Mme ROLLIN Lydie - M. GEOFFROY Fabrice – M. MATHIEU Xavier – Mme MOREAU Carole - M. POUX Pierre - M. SEGUINAR Claudy - M. THOMAS Jean-Claude – M. THOMAS Hubert.

Etaient excusés : Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – Mme BELLANGER Catherine – CREMOUX Christine – FORT Jean-Paul - VIEYRES-TEILLET Huguette.

Etaient absents : M. DUPUIS José - GUILLONNEAU Séverine - M. JOBIT Jean-François.

RECRUTEMENT AU POSTE DE CODIRECTION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3_2,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération n° DEL2023011805 créant l'emploi permanent de directeur,
- Vu la délibération sur la réorganisation des services du PETR du Pays Ruffécois,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des services de la collectivité et que Madame Anna MIGNON donne entière satisfaction,